

5 novembre 2002

02.365

**Question Willy Haag****L'appel au meurtre ou jusqu'où la tolérance de l'intolérance islamique peut-elle dériver?**

M. Hani Ramadan est directeur du Centre islamique de Genève et enseignant dans une école publique: cycle d'orientation de Meyrin (GE).

Dans le journal *Le Monde*, récemment, il justifia la condamnation à mort des femmes adultères par la sauvage et moyenâgeuse lapidation.

Vendredi 11 octobre 2002, le Conseil d'Etat genevois l'a suspendu de ses fonctions d'enseignant. Cet inadapté a annoncé qu'il déposerait un recours contre cette décision.

1. Le Conseil d'Etat de Neuchâtel est-il prêt à soutenir publiquement la décision du Conseil d'Etat de Genève?
2. Si pareil appel au meurtre était proféré dans notre canton, même en l'absence d'une fonction publique de son auteur, quelle serait l'attitude de notre gouvernement?

*Cosignataires:* M. Schafroth, M. Desaulles-Bovay, B. Zumsteg, W. Geiser, F. Loeffel, M. Grossmann, J.-B. Wälti, R. Tanner et A. Gerber.